



**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :

**24 JUIN 2016**

Publié ou notifié

Le : **24 JUIN 2016**

le Président,

L'an deux mille seize

Le 22 Juin à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 15 Juin 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 24

**Objet : Avis sur l'arrêté de projet de périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais étendue aux Communes de Bourg, Lansac, Mombrier, Prignac et Marcamps, Pugnac, Saint Trojan, Tauriac et Teuillac**

Présents : 20

AYMAT Pascale, BASTIDE Jacques, BORRELLY Marie Claire, BOURSEAU Christiane, BRIDOUX-MICHEL Nadia, CHAMPEVAL Christelle (Suppléante de Jean Paul BRUN), COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, MANSUY Ludovic, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

MABILLE Christian pouvoir à Sylvie SAGASTI, LOUBAT Sylvie pouvoir à Armand MERCADIER, PILARD Christophe pouvoir à Véronique LAVAUD, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET.

Absents excusés : 1

DUMONT Éric

Absents : 2

BOBET Arnaud, GRASSIAN Frédérique,

Secrétaire de séance : MERCADIER Armand

Le Schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016, après amendements au projet initial de SDCI votés par la commission départementale

de la coopération intercommunale, propose en son article 13 l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais à huit communes actuellement membres de la communauté de communes de Bourg en Gironde.

La Communauté de Communes a été destinataire, le 13 avril 2016, de l'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre de la CDC du Cubzaguais élargie aux Communes de Bourg, Lansac, Mombrier, Prignac et Marcamps, Pugnac, Saint Trojan, Tauriac et Teuillac.

L'avis simple du Conseil Communautaire est recueilli. Les organes délibérants des communes sont consultés pour accord. Faute de délibération dans un délai de 75 jours à compter de la réception de l'arrêté préfectoral l'avis est réputé favorable.

Vu la délibération n°2015-109 en date du 16 décembre 2015 par laquelle, le Conseil Communautaire a notamment :

**- Article 3 : émis un avis défavorable concernant le projet de SDCI consistant à fusionner les 5 Communautés de Communes de l'arrondissement de Blaye dans le cadre d'une Communauté de Communes qui reprendrait en partie des compétences de certains syndicats,**

**- Article 4 : demandé que le SDCI prenne réellement en compte, comme réitéré depuis 2011, une proposition alternative consistant en une recomposition du périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais, afin d'atteindre, à terme, une taille d'environ 50 000 habitants, et d'environ 30 communes, à savoir :**

**\* Au 01 janvier 2017 (SDCI en cours) un périmètre comprenant :**

- les communes de la Communauté de Communes du Cubzaguais,**
- les communes volontaires et limitrophes situées autour du pôle structurant d'attractivité de Saint André de Cubzac, c'est-à-dire :**
  - pour partie, les Communes de la Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde situées au nord de la Communauté de Communes du Cubzaguais,**
  - pour partie, les communes de la Communauté de Communes de Bourg situées à l'est de cet EPCI,**

**\* Dans le SDCI suivant 2021: le territoire défini ci-avant sera élargi aux communes de l'ouest de la Communauté de Communes du Fronsadais étant situées autour du pôle structurant d'attractivité de Saint André de Cubzac.**

**L'émergence de ce territoire ainsi créé, permettrait de consolider un pôle de développement et d'équilibre entre Blayais et Libournais, et de rationaliser la carte intercommunale conformément aux objectifs de la loi n°2015-91 du 07 août 2015,**

Considérant que le SDCI amendé arrêté le 29 mars 2016 répond au moins en partie aux termes de la délibération du 16 décembre 2015, ainsi que l'arrêté préfectoral qui en découle,

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Reçu en Préfecture le :  
24 JUIN 2016  
Publié ou notifié  
Le : 24 JUIN 2016  
le Président,

Sur avis favorable du bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'émettre un avis favorable sur l'arrêté préfectoral en date du 12 avril 2016 de projet de périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais étendue aux Communes de Bourg, Lansac, Mombrier, Prignac et Marcamps, Pugnac, Saint Trojan, Tauriac et Teuillac.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 24 JUIN 2016

Pour extrait certifié conforme

Publiée le : 24 JUIN 2016

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 23 Juin 2016.

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :

24 JUIN 2016

Le Président,

Publié ou notifié

Le : 24 JUIN 2016

A. DUMAS

Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. Dumas", written over the printed name and the stamp.